

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2015

La Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 22 mai 2015.

Centrale hydroélectrique- Travaux

L'entreprise PAGANIN qui a réalisé les travaux obligatoires pour obtenir le contrat EDF H07 et la mise en conformité sur le réseau basse tension propose un devis concernant la réfection de l'automatisme. La télésurveillance a été remplacée par un transmetteur téléphonique qui couple avec la visualisation à distance de l'écran tactile installé à la centrale par l'intermédiaire d'une tablette numérique ou un ordinateur. Cette installation permet de gérer à distance la centrale et les alarmes. Cette modification apporte une moins-value de 2 950 € HT. Le Conseil accepte le devis de l'entreprise PAGANIN, mieux-disante, pour un montant de 30 800 € HT.

Devis- kit de fixation pour oriflamme

A l'occasion de la présentation de l'exposition 1,2,3,4 LASCAUX, des devis ont été demandés pour la fourniture de kits de fixation pour candélabre.

Fourniture de kits de fixation :

hnm : 20 x 102 € HT = 2 040 € HT

SPP : 20 x 62,25 € HT= 1 245 € HT

Le conseil retient SPP

Le Conseil Départemental prendra en charge l'impression des kakémonos.

Location du local professionnel- Rue du Général De Gaulle

Madame MIQUEL Maëva, ostéopathe, souhaite louer ce local professionnel, rue du Général De Gaulle, comprenant actuellement un cabinet, une salle d'examen, une salle d'attente, une pièce à usage de logement-kitchenette, une salle d'eau et WC. Le loyer sera de 250 €, plus 8,45 € pour l'entretien de la chaudière murale, soit au total 258,45 € par mois, révisable annuellement le 1^{er} juillet et payable à terme échu.

Le loyer sera consenti à compter du 1^{er} septembre 2015 afin que Madame MIQUEL puisse exécuter des travaux avant son entrée dans les lieux, le 1^{er} novembre 2015. Le loyer sera dû à compter du 1^{er} novembre 2015.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif- Exercice 2014

Présentation du rapport par Monsieur le Maire.

	Volumes facturés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes facturée durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	32 108	43 464	
Abonnés non domestiques	10 107	12 677	
Total des volumes facturés aux abonnés	42 215	43 464	3%

Voir annexe 1

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable- exercice 2014

Voir annexe 2

Mission locale- Mise à disposition d'un local

Les financeurs de la Mission Locale Ribéracois - Vallée de l'Isle demandent une délibération justifiant la mise à disposition d'un local. La valorisation de la logistique mise à disposition proposée s'élève à 250,25 € pour les permanences, pour les 23 jours de Madame GIMEL et les 12 jours de Madame PRECIGOUT.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Devis- Entretien du cimetière par une entreprise privée

Présentation par Monsieur le maire. Attente d'un deuxième devis.

Ancien Centre Médico-Social - Proposition d'achat

Une offre d'achat à hauteur de 45 000 € a été faite suite à la mise en vente par la Bourse de l'Immobilier et Leggett. A ce jour une seule proposition a été faite.

Le Conseil Municipal demande d'attendre jusqu'en septembre avant de prendre une décision et de négocier la première offre.

Reconstruction des WC publics- Place du Champ de Foire

La Compagnie d'assurance a fait parvenir le solde de remboursement, soit 3 124,47 €.

L'indemnisation totale prévue et versée est de 12 497,87 €.

Le coût total des travaux est de 13 549,70 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le solde de l'indemnité.

Vente d'affiches

Le Conseil Municipal accepte le versement de 10 € pour la vente de 5 affiches de la foire de « La Latière ».

Divers

Présentation par Monsieur le Maire :

- Travaux RD 38

- Festival « Le Goût des Mots » Jean-Claude BARENS, directeur artistique, propose un festival autour des « mots » sur les terres de l'écrivain Jean-Charles. Le Conseil donne son accord de principe.

- Madame JOSEPH-JOUBERT Magali propose de mettre en place le Conseil Municipal junior.

- La bibliothèque propose une « lecture en short » à la plage.

oooooooooooooooooooooooooooo

Prochaine séance du Conseil Municipal, le vendredi 4 septembre 2015

ANNEXE 1 (suite)

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	90,00	92,76	3,1%
Part proportionnelle	135.60	158.40	16.8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	225.60	251.16	11.33%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,60	28,20	2,2%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	13.93	15.36	10.27%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41.53	43.56	—%
Total	267.13	294.72	10.33%
Prix TTC au m³	2.23	2.46	

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	90 €	92,76 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³	1.13 €/m ³	1.32 €/m ³
Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,235 €/m ³
VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 07/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- > Délibération du effective à compter du fixant les frais d'accès au service.
- > Délibération du 22/08/2005 effective à compter du 22/08/2005 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- > Délibération du 22/08/2005 effective à compter du 22/08/2005 fixant la participation aux frais de branchement.

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2014



SIAEP DE ST AULAYE CHENAUD PUYMANGOU

Extrait du rapport annuel 2014
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de SAINT AULAYE

TERRITOIRE

1 820 habitants

Le service d'eau potable du SiaeP de St Aulaye Chenaud Puymanougou regroupe les communes de : Chenaud, Puymanougou et Saint-Aulaye.

La population desservie est de 1 820 habitants.



3 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 1 069 abonnés (en baisse de 0,47 % par rapport à 2013).



PRODUCTION

4 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
1 Forage, 1 Puits simple, 1 Puits simple ont fourni 124 424 m³ d'eau traitée.
- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 7 703 m³ :
- SiaeP de St Privat des Pres a fourni 7 703 m³.



LOCAL = IMPO

DISTRIBUTION

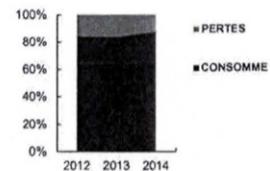
Un réseau de 91 km
100 785 m³ consommés

En 2014 les abonnés domestiques ont consommé 100 785 m³ (en baisse de 4,75 % par rapport à 2013) soit en moyenne 152 litres par habitant et par jour. Par ailleurs, un volume total de 11 109 m³ a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 87,8 % en 2014 (il était de 84,2 % en 2013).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,4 %.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



QUALITÉ

Bonne

PRIX

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 309,57 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,58 €/m³, +3,34 % par rapport à 2014.

Sur ce montant, 39 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 39 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 22 %.



EXPLOITANT
COLLECTIVITE
TAXES

Répartition des montants collectés